

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 février 2014 à 19 h 40** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Danis Beauvillier

Est absent : Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Madame Louise Bergeron, trésorière, et monsieur Pierre St-Onge, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

14-02-036

Approbation de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

14-02-037

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014.

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014.

ADOPTÉE

14-02-038

Adoption du règlement no 2014-254 modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification pour le site de neiges usées

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Claude Côté, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2014 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2014-254 modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées. »

ADOPTÉE

14-02-039

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques :

- En date du 21-01-2014 au 09-02-2014 :
 - nos A34519 à A34560 & M1217 à M1219 126 827,38 \$
 - chèque annulé : A32740 et A34552
- dépôts salaires de la période 2014-01 à 2014-05

ADOPTÉE

14-02-040

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 10 février 2014
 - nos A34561 à A34697 446 711,04 \$

ADOPTÉE

Résultats financiers (organisme) de Softball mineur de Princeville - Dépôt

14-02-041

Soumissions pour une chargeuse rétrocaveuse

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu trois (3) soumissions suite à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'une chargeuse rétrocaveuse de marque John Deere 410K TC ou l'équivalent, 4 roues motrices, avec équipements, année 2012 (ou plus récente), maximum 150 heures d'usure ;

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire soit Strongco, pour une chargeuse rétrocaveuse de marque Volvo comporte des éléments de non conformités majeurs, entraînant le rejet de la soumission ;

ATTENDU QUE la seconde plus basse soumission, présenté par Équipements Sigma Inc, pour une chargeuse rétrocaveuse John Deere, est conforme aux prescriptions du devis et des autres documents d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de rejeter la soumission présentée par Strongco pour une chargeuse rétrocaveuse de marque Volvo, comme étant non conforme.

D'adjuger en faveur du second plus bas soumissionnaire, soit Équipements Sigma inc., le contrat de fourniture et de livraison d'une chargeuse rétrocaveuse de marque John Deere 410K TC, 4 roues motrices, avec équipements, année 2012 pour une somme de 118 589,00 \$, avant les taxes applicables, conformément aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la soumission de cette entreprise.

De préciser que cette dépense est financée à même le fond de roulement pour 122 985 \$ remboursable sur 5 ans à raison de 24 597 \$ par année.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à Équipements Sigma Inc. et à la S.A.A.Q.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de vente découlant de la présente résolution et à effectuer ou à faire effectuer les procédures normales lors de l'acquisition de véhicule soit, notamment l'immatriculation et le lettrage.

ADOPTÉE

14-02-042

Table des ressources enfance famille de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à Table des ressources enfance-famille de l'Érable pour le projet Vacances-Familles.

ADOPTÉE

14-02-043

Vente d'un terrain résidentiel - 170 rue Liberge

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Line Lecours ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 138 (170 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 11 718,32 \$ avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-02-044

Vente d'un terrain résidentiel - 180 rue Liberge

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Line Lecours ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 139 (180 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 11 776,70 \$ avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-02-045

Adoption du règlement no 2014-255 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 20 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE suite à cette consultation, un second projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement a été soumis au processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'aucune demande valide n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2014-255 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

14-02-046

Adoption du règlement no 2014-256 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 20 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE suite à cette consultation, un second projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement a été soumis au processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'aucune demande valide n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2014-256 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

14-02-047

Adoption du règlement no 2014-257 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 20 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE suite à cette consultation, un second projet de règlement de règlement a été adopté ;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement a été soumis au processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'aucune demande valide n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le règlement 2014-257 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-02-048

Demande d'autorisation à la CPTAQ - Centre Aquatique du Lac Mirage inc.

ATTENDU QUE la demanderesse Le Centre Aquatique du lac Mirage inc. désire implanter sur sa propriété des maisons de parc sur le lot 4 309 635 du cadastre du Québec dans la Ville de Princeville ;

ATTENDU QU'UNE partie de cette propriété commerciale bénéficie de droit acquis ;

ATTENDU QUE ce secteur est déjà déstructuré ;

ATTENDU QUE l'usage demandé est complémentaire à la base de plein air existante ;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE l'usage commercial existant demeure, ce projet ne peut se réaliser à un autre endroit et ne justifie pas l'application de l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande d'autorisation présentée par le Centre aquatique du lac Mirage inc. pour utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie d'environ 12,5 ha sur le lot 4 309 635 au cadastre du Québec, pour permettre l'implantation de maisons de parc et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

14-02-049

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Monsieur le conseiller Claude Ménard donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

14-02-050

Adoption du premier projet de règlement PRU1-1401 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement PRU1-1401 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

De fixer l'assemblée publique de consultation relativement à ce premier projet de règlement au 10 mars 2014, à 18 h 30.

ADOPTÉE

14-02-051

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Monsieur le conseiller Danis Beauvillier donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

14-02-052

Adoption du premier projet de règlement PRU1-1402 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement PRU1-1402 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

De fixer l'assemblée publique de consultation relativement à ce premier projet de règlement au 10 mars 2014, à 18 h 30.

ADOPTÉE

14-02-053

Subvention 2014 pour le Softball mineur

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser la somme de 2 000 \$ au Softball mineur à titre de contribution de la Ville de Princeville à cet organisme pour l'année 2014.

ADOPTÉE

14-02-054

Centre d'action bénévole de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'acheter 2 billets à 25 \$ chacun du Centre d'action bénévole de l'Érable pour assister au souper-conférence « Hommage aux Bénévoles » qui aura lieu le 10 avril 2014 au Centre Communautaire de Plessisville.

ADOPTÉE

14-02-055

Club Lions de Princeville inc.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince au Club Lions de Princeville pour la tenue d'une activité Casino, le 22 février 2014, en soirée.

ADOPTÉE

14-02-056

Association des personnes handicapées de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ à l'Association des personnes handicapées de l'Érable pour l'année 2014.

ADOPTÉE

14-02-057

9e soirée-bénéfice vins et fromages pour la cause d'enfants malades

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'acheter 4 billets à 95 \$ chacun de la Fondation Servir afin de participer à la 9^e soirée-bénéfice « Vins et Fromages » pour la cause des enfants malades qui se tiendra le 15 mars 2014 au centre communautaire de Plessisville.

ADOPTÉE

14-02-058

Relais pour la vie 2014

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser un montant de 1 100 \$ à l'organisme Relais pour la vie pour appuyer l'équipe formée de représentants de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-02-059

Unité Domrémy de Plessisville inc.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de verser une subvention de 100 \$ à l'Unité Domrémy de Plessisville inc.

ADOPTÉE

Période de questions

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

14-02-060

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE